



AVIVA INVESTORS FRANCE

Afer Diversifié Durable

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2021

■ Sommaire

informations concernant les placements et la gestion.....	3
rapport d'activité	10
rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels	16
comptes annuels	20
bilan	21
actif.....	21
passif	22
hors-bilan.....	23
compte de résultat.....	24
annexes	25
règles & méthodes comptables	25
évolution actif net	28
compléments d'information	29
inventaire.....	36
Information relative à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) au sein d'Aviva Investors France	46

Société de gestion	AVIVA INVESTORS FRANCE 14, rue Roquépine - 75008 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Commissaire aux comptes	KPMG SA Représenté par Madame Isabelle GOALEC Tour Egho - 2, avenue Gambetta - CS60055 - 92066 Paris La Défense Cedex
Commercialisateurs	AVIVA VIE AVIVA EPARGNE RETRAITE 70, avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés. L'OPCVM a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant :

- capitalisation et/ou distribution : la société de gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées, indépendamment l'un de l'autre et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

Fréquence de distribution : annuelle, le cas échéant, le FCP pourra payer des acomptes sur dividendes.

Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif, à travers une sélection de titres répondant à des critères d'investissement socialement responsable (ISR), d'offrir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence composite : 60% Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate 5-7 ans + 40% EURO STOXX®.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence est composé de :

- 60% Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate 5-7 ans, cet indice est un indice obligataire composé d'emprunts d'Etats ou d'émetteurs privés, libellés en euro, à taux fixe d'une durée de vie restant à courir de 5 à 7 ans, dont l'émetteur bénéficie d'une notation : catégorie investissement. Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg Barclays Capital (coupons réinvestis) ;
- 40% EURO STOXX®, cet indice action est composé des principales capitalisations de la zone Euro. Il est calculé quotidiennement et publié par STOXX Limited (dividendes réinvestis, cours de clôture).

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière et ne vise pas à être cohérent avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le fonds.

Stratégie d'investissement : Le FCP investira sur des actions et des titres de créance et instruments du marché monétaire répondant à des critères d'Investissement Socialement Responsable (ISR) définis par Aviva Investors selon une approche cherchant à identifier les entreprises les plus en avance sur l'ISR au sein de chaque secteur. La société de gestion s'appuie sur un prestataire externe pour sélectionner les titres selon des critères ESG (environnement, social et gouvernance).

Le portefeuille sera exposé entre 20% et 60% de l'actif net aux marchés actions. Les titres seront issus des pays de la zone euro, et dans la limite de 15% de l'actif net, des pays membres de l'OCDE.

En outre, le portefeuille sera exposé entre 40% et 80% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire :

- d'émetteurs de pays membres de la zone Euro ;
- à hauteur de 10% de l'actif net d'émetteurs de pays membres de l'OCDE, à condition que ces titres soient libellés en euros.

Dans le but d'exposer le portefeuille aux marchés des actions et de taux, et/ou de couvrir le portefeuille des risques sur les actions et les taux, le FCP pourra avoir recours à des instruments dérivés ou à des instruments intégrant des dérivés.

Le portefeuille pourra également s'exposer aux marchés des actions et de taux en investissant dans la limite de 10% de l'actif maximum en parts ou actions d'OPC.

Les titres seront libellés en euro, et dans la limite de 15% de l'actif net, en une devise autre que l'euro. Le FCP supporte un risque de change à hauteur de 15% de l'actif net.

La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre 0 et +8.

Critères financiers :

Le fonds offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux permettant d'identifier et de tirer parti de différentes sources de valeur ajoutée.

Poche « actions » :

- les valeurs seront sélectionnées en fonction d'une approche « bottom-up » favorisant la sélection des titres sur leurs perspectives de résultat, leur stratégie, leur modèle économique, leur management et leur valorisation.

Poche « taux » :

- les valeurs seront sélectionnées en fonction d'une analyse « crédit » de l'émetteur, d'une étude réalisée sur la structure du titre, d'une étude comparative de la modélisation du prix de revient du titre, ainsi que d'une analyse juridique du support.

L'allocation entre les poches taux et actions est déterminée en premier lieu en fonction de l'indicateur de référence. Elle est par la suite ajustée en fonction des opportunités d'investissements et des niveaux de valorisation et de risque des différentes classes d'actifs.

Critères extra-financiers :

Le filtre ISR Best-in-Class permet d'exclure les valeurs les moins bien notées en ESG (Environnement, Social et Gouvernance). La note ESG est fournie par le prestataire externe MSCI ESG Research. Les valeurs sont catégorisées par secteur : au sein de chaque secteur, les 20% des valeurs les moins vertueuses (c'est-à-dire les moins bien notées) sont à tous moments écartés. Ainsi, les deux derniers déciles en score ESG de l'univers d'investissement sont éliminés.

Parmi les critères ESG analysés par MSCI et retenus pour produire sa note, peuvent être cités pour exemple :

- émissions carbone, stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement
 - gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social
 - indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance
- Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research en fonction des secteurs d'activité.

Il est par ailleurs précisé que le processus systématique de sélectivité ISR se base sur la notation MSCI.

Néanmoins, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière mis à la disposition du gérant, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentes en portefeuille.

Les titres vifs intégrant des critères ESG représentent 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du Fonds hors liquidités).

Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI) ne disposant pas d'un score ESG.

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il pourra notamment investir dans des actifs ayant un objectif d'investissement durable.

Les actifs hors dérivés intégrés

=> Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille pourra comprendre, entre 20% et 60% de l'actif net, à des actions et à des titres donnant accès directement ou indirectement au capital et aux droits de vote de sociétés.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant des actions et titre donnant directement ou indirectement accès au capital ou aux droits de vote de sociétés, est de 40% de l'actif net. Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et seront issus de toutes capitalisations. Ils seront issus d'émetteurs de pays de la zone euro, et dans la limite de 15% de l'actif net, d'émetteurs de pays membres de l'OCDE (hors zone euro).

=> **Titres de créance et instruments du marché monétaire**

Le portefeuille pourra comprendre entre 40% et 80% de l'actif net, à des titres de créance et à des instruments du marché monétaire. Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant, en titre de créances et instruments du marché monétaire est de 60%.

Les émetteurs sélectionnés relèveront des marchés de la zone Euro et dans la limite de 10% de l'actif net, de marchés de pays membres de l'OCDE à condition que les titres soient libellés en euro.

Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra investir dans la limite de 5% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Dans le but de dynamiser les liquidités du portefeuille, le FCP pourra avoir recours, dans la limite de 10% de l'actif net, à des produits de titrisation et plus particulièrement à des ABCP (Asset-Backed Commercial Paper) d'une maturité inférieure à un an.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations à taux fixe
- obligations à taux variable
- obligations indexées sur l'inflation
- obligations callables
- obligations puttables
- obligations souveraines
- obligations high yield
- Asset Backed Commercial Papers
- titres de créance négociables,
- EMTN non structurés
- titres participatifs
- titres subordonnés
- bons du trésor

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

=> **Actions et parts d'OPC**

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC mettant en œuvre une gestion de type ISR selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés
 - Organisés
 - De gré à gré

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Change
 - Crédit
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Futures
 - Options
 - Caps/Floors
 - Swaps
 - Change à terme
 - Dérivés de crédit : Total Return Swap (Indice et Single Name)
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc.
 - Augmentation de l'exposition au marché et précision de l'effet de levier maximum autorisé et recherché

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100% maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site www.avivainvestors.com.

Les instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Change
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Obligations convertibles
 - Obligations échangeables
 - Obligations avec bons de souscription
 - Obligations remboursables en actions

- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

• Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'exposer le portefeuille :

- au marché des actions et des devises,
- au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir dans la limite de 10% de l'actif net des liquidités pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée.

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut) et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.avivainvestors.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans la partie "Informations particulières sur l'utilisation des TRS").

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPCVM, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement de l'OPCVM.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

Profil de risque : Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, le porteur s'expose aux risques suivants :

Risques principaux :

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

Risque actions

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé baissent, la valeur liquidative baissera.

En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de change

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative ;

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du fonds pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risques en matière de durabilité

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité.

Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site www.avivainvestors.com.

Risques accessoires :

Risque lié aux instruments de titrisation

Le porteur est exposé de manière accessoire au risque lié aux instruments de titrisation. Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créance...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques

tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. L'attention du souscripteur est également attirée sur le fait que les titres issus d'opérations de titrisation sont moins liquides que ceux issus d'émissions obligataires classiques. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)

Le FCP fonds peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité

Le FCP est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Garantie ou protection : Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : Le FCP est ouvert à tous souscripteurs, il est plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie en unité de compte souscrits sous l'égide de l'AFER auprès d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite.

Il est destiné à des souscripteurs souhaitant profiter sur le long terme du dynamisme des différents marchés de la zone Euro à travers une sélection de titres répondant à des critères ISR, tout en acceptant les risques qui y sont liés.

Durée de placement recommandée : supérieure à cinq ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les parts de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine Regulation S dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPCVM.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur le site internet : www.fer.fr.
- Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Aviva Investors France - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. dirjur@avivainvestors.com
- Date d'agrément par l'AMF : 1er décembre 2009.
- Date de création du Fonds : 8 janvier 2010.

rapport d'activité

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Après le choc provoqué par la Pandémie de covid-19 et un recul du PIB mondial de 3,4% en 2020, la reprise économique est plus forte qu'anticipé initialement. Le PIB mondial a retrouvé son niveau d'avant crise et devrait croître, selon les dernières prévisions de l'OCDE, de 5,7% en 2021 puis de 4,5% en 2022.

Toutefois cette reprise est inégale dans son ampleur et son séquençage notamment en raison de taux de vaccination très variables à travers le monde avec dès lors de mesures de restriction plus ou moins rapides à lever voire qui doivent de nouveau être imposées. En occident, les vastes plans de soutien monétaires et budgétaires, de nouvelles mesures de confinement plus ciblées avant le déploiement progressif des campagnes de vaccination, la réouverture de nombreuses activités dans les services et le rebond de la consommation alimenté par un stock historique d'épargne sont les moteurs de la reprise. Mais le retard des campagnes de vaccination dans les pays émergents, de nouvelles restrictions en Asie-Pacifique en raison du variant Delta et les ruptures dans les chaînes d'approvisionnement pèsent sur la croissance des pays émergents mais aussi, depuis le troisième trimestre, sur la dynamique économique aux Etats-Unis et en Europe.

Cette reprise économique s'accompagne de nettes tensions inflationnistes avec, d'une part, une forte demande et des pénuries d'offre dans certains secteurs, et, d'autre part, la flambée des cours des matières premières et la hausse des coûts de transport maritime. Ces tensions sont plus ou moins fortes selon les pays. Mais pour l'instant le regain d'inflation est essentiellement lié à des effets de base et des phénomènes transitoires de déséquilibre entre l'offre et la demande.

La croissance américaine est attendue par l'OCDE en hausse de 6% en 2021 puis de 3,9% après un repli de 3,4% en 2020. Le démarrage rapide de la vaccination dès décembre 2020 et le plan supplémentaire de relance de 1.900 milliards de dollars, principalement à destination des ménages, ont soutenu la reprise économique déjà bien amorcée depuis le troisième trimestre 2020. La consommation des ménages est le principal moteur mais les dépenses publiques vont progressivement venir en appui. La nouvelle administration Biden, en place depuis la victoire du camp démocrate aux élections présidentielles et sénatoriales de novembre 2020, a annoncé deux nouveaux programmes de dépenses pluriannuels d'infrastructures équivalant à 18 % du PIB de 2021 : le plan d'aide aux familles américaines (2.000 milliards de dollars) et le plan pour l'emploi (2.300 milliards de dollars). Ces plans doivent être financés par une hausse de la fiscalité des entreprises et celles des ménages les plus aisés. La reprise économique, dont le rythme ralentit au troisième trimestre, s'accompagne d'une nette remontée de l'inflation, à 5,3% en août 2021 en rythme annuel. L'OCDE table sur une inflation annuelle de 3,6% en 2021 et de 3,1% en 2022 après 1,2% en 2020.

Après une récession historique de 6,5% en 2020, la zone euro est également sur le chemin de la reprise. Mais le rythme est plus heurté avec deux nouvelles périodes de recul en rythme trimestriel au 4^e trimestre 2020 et au 1^{er} trimestre 2021 en raison de nouvelles mesures de restrictions sanitaires. Avec le déploiement des campagnes de vaccination depuis le printemps, la réouverture des économies et l'amélioration de la situation sanitaire, la croissance rebondit plus nettement au deuxième trimestre dans le sillage du dynamisme de la consommation des ménages et de l'ampleur des dispositifs d'urgence en faveur des entreprises et de l'emploi mis en place dans les différents pays. Le plan de relance européen « Next Generation EU », qui a été définitivement adopté en juillet 2021, devrait constituer un soutien supplémentaire à la reprise économique en sus de l'attitude toujours accommodante de la banque centrale européenne. Malgré un léger tassement en raison des goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement, la croissance reste solide au troisième trimestre. L'OCDE table sur une croissance du PIB de la zone de 5,3% en 2021 puis de 4,6% en 2022. La zone euro subit également des pressions inflationnistes avec un taux annuel de 3,4% en septembre au plus haut depuis 2008. L'OCDE table sur une hausse annuelle des prix à la consommation de 2,1% en 2021 et de 1,9% en 2022 après 0,3% en 2020.

Le Royaume-Uni devrait voir sa croissance rebondir de 6,7% en 2021 puis de 5,2% en 2022 après une chute de près de 10% de son PIB en 2020. Cette reprise est alimentée par le succès de la campagne de vaccination démarrée dès décembre 2020 et par la levée, par étapes du printemps au début de l'été 2021, des restrictions. Mais elle s'accompagne aussi d'une flambée inflationniste avec des prix à la consommation en hausse de 3,2% en août. L'OCDE table sur une inflation annuelle de 2,3% en 2021 et de 3,1% en 2022. Le Royaume-Uni doit aussi faire face à un déséquilibre sans précédent entre une forte demande liée à la réouverture de l'économie et d'importantes pénuries du côté de l'offre, accentuées par le manque de main d'œuvre dû à la Covid et au Brexit dans des secteurs économiques clés. La croissance devrait s'en ressentir au second semestre 2021.

Le rebond de l'économie japonaise a été vigoureux au second semestre 2020. Mais la dynamique est pénalisée depuis début 2021 par la reprise de l'épidémie de Covid-19 dans de nombreuses préfectures de l'archipel, la lenteur de la campagne de vaccination et le manque de confiance des agents économiques. L'OCDE table sur une croissance annuelle de 2,5% en 2021 puis de 2,1% en 2022, sensiblement inférieure à celles des autres pays développés. En 2020, le PIB s'était contracté de 4,6%.

Tirée par les investissements, notamment en infrastructures, et la demande extérieure, la croissance chinoise est attendue par l'OCDE à +8,5% en 2021 et à +5,8% en 2022. Même si l'épidémie de la Covid-19 semble contrôlée en Chine, les frontières restent fermées et des mesures locales drastiques sont prises dès l'apparition de nouveaux cas. Pékin n'hésite pas à fermer des usines ou des ports pour contenir l'épidémie, avec des conséquences sur l'activité économique et les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les autorités chinoises, qui veulent « promouvoir la prospérité collective », se sont lancées dans un programme de reprise en mains de pans de l'économie, avec notamment des tours de vis réglementaires, pour rendre du pouvoir d'achat à la classe moyenne et lutter contre le risque de bulles spéculatives.

LES BANQUES CENTRALES

Depuis la mise en place de mesures exceptionnelles en mars 2020 pour amortir le choc économique et financier de la pandémie, la politique monétaire des grandes banques centrales est restée très accommodante et les taux directeurs inchangés. Elles ont poursuivi leurs achats d'obligations souveraines mais également de plus en plus d'actifs privés, afin de soulager les banques et les inciter à accorder des prêts aux ménages et entreprises. L'ensemble de ces mesures constitue également un fort soutien aux marchés financiers. Toutefois, avec les tensions inflationnistes provoquées par la forte reprise économique aux Etats-Unis, puis en Europe, l'attention se porte de plus en plus sur l'évaluation du calendrier des futures actions des banques centrales et plus particulièrement le début du « tapering » aux Etats-Unis, c'est-à-dire la réduction des rachats d'actifs. Même si le début de la normalisation des politiques monétaires semble se rapprocher, les banquiers centraux maintiennent un discours rassurant sur le caractère transitoire des poussées inflationnistes. Ils sont soucieux de ne pas resserrer trop vite les conditions monétaires et ainsi de ne pas réitérer les erreurs du passé.

Première banque centrale à avoir mis en place des mesures de soutien exceptionnelles en mars 2020, la Réserve fédérale américaine (Fed) pourrait être la première au sein des grands pays développés à normaliser peu à peu sa politique. Depuis sa revue stratégique d'août 2020, la Fed donne la priorité au marché de l'emploi, et donc à la croissance, en se montrant plus tolérante sur l'inflation. En conséquence, son président Jerome Powell a régulièrement rappelé que la Fed était engagée à maintenir ses achats d'actifs aussi longtemps que nécessaire. Mais face à l'accélération des tensions inflationnistes au troisième trimestre 2021, essentiellement dues à la flambée des prix de l'énergie, le ton est devenu plus « hawkish » (politique restrictive de lutte contre l'inflation). Le changement de cap a été avancé lors la réunion du FOMC de septembre 2021. Mais il se fera toutefois par étapes : réduction des achats de titres sur le marché obligataire dès la fin 2021 puis une possible remontée des taux courts en 2022, et non plus en 2023.

La Banque centrale européenne (BCE) a continué de déployer des mesures pour assurer des conditions de financement très favorables. Son programme de rachats d'actifs PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) a de nouveau été renforcé en décembre pour se monter à 1.850 milliard d'euros, et prolongé jusqu'en mars 2022. La BCE a également appliqué des conditions plus avantageuses pour les opérations de refinancement à long terme des banques (TLTRO). En mars 2021, elle a décidé d'accélérer sensiblement les achats d'actifs du PEPP afin de contenir la hausse des taux longs dans la zone euro dans le sillage des fortes tensions sur les rendements américains. A la fin de l'été, l'institution européenne a indiqué qu'elle allait légèrement réduire ses achats d'actifs dans le cadre du PEPP. Mais elle n'amorce pas encore le « tapering ». La BCE s'est engagée à maintenir des taux bas pour une période prolongée et à soutenir l'économie de la zone euro jusqu'à ce que l'inflation se stabilise durablement à 2%.

LES MARCHÉS DE TAUX

Les taux souverains

Alors que la promesse de soutien illimité des grandes banques centrales à l'économie, pour amortir le choc provoqué par la crise sanitaire, avait tiré les rendements des obligations vers le bas de mars à septembre 2020, les emprunts d'Etats des pays jugés les plus sûrs ont amorcé à partir du quatrième trimestre 2020 une remontée qui s'est accélérée en 2021, et tout particulièrement sur les trois premiers mois de l'année. Cette tendance a été plus marquée aux Etats-Unis où le rendement de l'emprunt d'État américain à dix ans a regagné sur 12 mois plus de 80 points de base à 1,5% fin septembre 2021. Il a inscrit un plus haut à 1,78% fin mars 2021.

Les anticipations de remontée de l'inflation dans le sillage d'une reprise économique plus forte qu'attendu aux États-Unis, confirmées à chaque publication mensuelle des indices des prix, ont fait craindre aux investisseurs un resserrement monétaire plus rapide qu'escompté. C'est donc principalement la communication de la Fed sur le caractère transitoire de l'inflation et donc sur la normalisation de sa politique monétaire qui ont dicté les variations, parfois violentes, des rendements américains depuis début 2021. Le marché obligataire américain a connu un regain de tension fin septembre 2021 quand la Fed a adopté un ton légèrement plus « hawkish » et confirmé le début du « tapering » fin 2021.

En zone euro, les rendements sont remontés sur 12 mois mais dans une moindre mesure. La communication suffisamment claire de la Banque centrale européenne indiquant qu'elle agirait pour limiter la hausse des taux, suivie d'effets, a permis de contenir les tensions sur les marchés obligataires européens. Le Bund allemand à 10 ans, toujours en territoire négatif, a regagné sur la période un peu plus de 30 points de base à -0,19% avec un plus haut en mai proche de zéro. En France, l'OAT à 10 ans a regagné 40 points de base à 0,15% avec un plus haut à 0,33% en mai. En Italie, le rendement de l'emprunt d'État à 10 ans a peu évolué sur un an à 0,87% en fin d'exercice. Mais les variations ont été importantes, avec un plus haut à 1,16% en mai et un plus bas à 0,43% en février 2021.

Le crédit

L'exercice clos à fin septembre 2021 a été marqué par une performance positive du marché du crédit euro avec un resserrement des spreads de crédit (écarts de rendement) sur la majorité des segments de marché (environ 35 points de base en moyenne pour l'Investment Grade et 130 points de base pour le High Yield sur 1 an glissant).

Sur 12 mois, l'indice Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate a gagné 1,7% tandis que l'indice Bloomberg Barclays Pan European High Yield en euro a progressé de 9,8%.

La remontée des taux longs a pesé plus fortement sur le segment « investment grade » des entreprises les mieux notées qui ont bénéficié d'un resserrement des spreads moins important. La confiance des investisseurs sur le segment « high yield » des entreprises les moins bien notées reste motivée par la reprise de la croissance en Europe, la solidité des fondamentaux des sociétés, la faiblesse des taux de défaut et la politique monétaire accommodante de la Banque centrale européenne. Les mesures de soutien de la BCE et des gouvernements continuent de permettre aux entreprises de venir se financer sur le marché. Après une année 2020 exceptionnelle pour le marché primaire en euro, l'appétit des investisseurs s'est confirmé notamment pour le segment « high yield » et les « obligations vertes ». Le marché primaire a toutefois été relativement calme avec des volumes plutôt faibles par rapport à ceux de l'année dernière.

LES MARCHÉS ACTIONS

Sur l'exercice clos le 30 septembre 2021, les grandes places boursières, à l'exception de l'Asie, ont encore enregistré de belles performances. Sur douze mois, l'indice MSCI World net en euros a progressé de 30%. Les marchés d'actions américains et européens connaissent des évolutions comparables : +28% sur douze mois pour le S&P 500 et +26% pour le Stoxx 600, avec sept mois de hausse d'affilée de février à août. Sur l'exercice écoulé, le MSCI Emerging Market affiche une hausse de quelque 15%. Depuis les plus bas de mars 2020, début de la crise de Covid 19, le rebond des grandes places boursières n'a donc fait que s'amplifier. Au 30 septembre 2021, il était de 80% pour l'indice MSCI World net en euros.

Après une conjonction de bonnes nouvelles en novembre et décembre - élection de Joe Biden aux Etats-Unis, annonce de l'efficacité de plusieurs vaccins contre la Covid-19 suivie du début des campagnes de vaccination, accord sur un nouveau plan de relance aux Etats-Unis, accord in extremis entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne sur l'après Brexit évitant un « no deal » tant redouté, les marchés d'actions ont tout juste repris leur souffle en janvier pour mieux repartir de l'avant. Les actions ont continué à être portées par les flux de liquidités déversés par les banques centrales, les plans de dépenses budgétaires, notamment aux Etats-Unis, la réouverture des économies, le déploiement des campagnes de vaccination et l'amélioration de la situation sanitaire en Occident, ainsi que par les bons résultats des entreprises et les perspectives encourageantes de leurs dirigeants.

Les inquiétudes sur l'inflation, les interrogations sur le rythme de normalisation des politiques monétaires, la propagation rapide du variant Delta du coronavirus, le ralentissement de la croissance chinoise et le tour de vis réglementaire du gouvernement de Xi-Jiping ont ponctuellement provoqué des périodes de prises de bénéfices. L'exercice s'est terminé sur une note négative en septembre 2021. Les tensions inflationnistes, la perspective d'un resserrement monétaire aux Etats-Unis, les inquiétudes suscitées par le risque de faillite du géant chinois de l'immobilier Evergrande ont en effet ravivé l'aversion au risque.

LA POLITIQUE DE GESTION

La politique d'allocation

Après un début d'exercice marqué par une pondération actions en ligne avec l'indice compte tenu des incertitudes toujours liées à l'épidémie, les annonces positives autour des vaccins nous ont conduits à surpondérer les actions dès novembre et à prendre des positions sur la dette italienne. La sensibilité aux taux est restée en ligne avec l'indice, grâce au soutien des banques centrales.

Sur le premier trimestre 2021, outre la surpondération actions maintenue, nous avons pris des profits sur la dette italienne et réduit la sensibilité obligataire compte tenu de la remontée de nos anticipations d'inflation dues à la réouverture des économies.

Au cours du deuxième trimestre, nous sommes revenus en ligne avec l'indice concernant l'exposition actions, après leur forte progression depuis le début de l'année et la forte tension obligataire. Nous avons maintenu en revanche la sous-sensibilité obligataire.

Sur la dernière période, nous avons de nouveau surpondéré les actions et réduit la sous-sensibilité obligataire, en particulier en septembre.

La poche Actions

Nous évoquons lors du dernier exercice des divergences marquées de valorisation entre valeurs dites de « qualité/croissance » et « values/cycliques » générant, selon nous, des opportunités pour les investisseurs de long terme. Le fonds a ainsi fortement surperformé son indice de référence sur cet exercice, bénéficiant à la fois d'un positionnement sectoriel favorable, plutôt procyclique, et d'un effet de sélection de titres positif.

Au sein des financières, notre surexposition sur les bancaires a été fortement contributrice à la performance, des titres comme Credit Agricole, Banco Santander et BNP Paribas ayant progressé de plus de 70% sur la période. Notre surpondération sur les valeurs des médias Publicis et Vivendi, et notre sous-pondération sur le secteur des Utilities ont également bénéficié au fonds. A l'inverse, au sein du secteur des valeurs technologiques, notre position en titres Atos s'est révélée couteuse, le cours de la société reculant d'un tiers sur la période. Nous pensons cependant que le cours de la société ne reflète pas sa valeur intrinsèque et conservons la ligne d'investissement.

Nous avons opéré un grand nombre de mouvements de nature très diverses sur le fonds au cours de la période. Globalement, nous avons renforcé notre positionnement sur le secteur de l'énergie à travers des achats en TotalEnergies, ainsi que le secteur des valeurs technologiques par les achats de titres Temenos, STMicroelectronics et Atos. Nous avons arbitré notre position en Telecom Italia en la cédant au profit d'Orange car Telecom Italia ne satisfaisait plus nos critères ESG. La part des bancaires a aussi été renforcée en mars notamment par le biais de titres BNP et Santander. Des lignes d'investissement en titres Aurubis, Amundi et Corbion ont été nouvellement constituées.

Nous conservons en fin de période un positionnement plutôt procyclique. Les bons résultats des sociétés sont tirés par une demande dynamique mais nous portons désormais une attention particulière à la capacité de nos sociétés à répercuter la hausse des prix sur leurs clients.

La poche obligataire

Au cours de l'exercice, nous avons majoritairement adopté au sein de la poche taux une sensibilité aux taux d'intérêt inférieure à celle de son indice de référence – particulièrement après l'été 2021. En matière de valeur relative, la poche a été globalement sous-pondérée sur les pays périphériques ce qui a été pénalisant pour la performance relative par rapport à l'indice.

La performance de la poche Crédit ressort supérieure à celle de son indicateur de référence, soutenue notamment par nos investissements dans le secteur financier ainsi que par les dettes Corporate hybrides investies au sein de la poche. Les investissements dans le secteur Immobilier ont été profitables à la performance de la poche, de même qu'en termes de notations la surpondération relative des notations BBBs par rapport aux notations AA/As.

Sur la période, la performance du FCP a été de 13,74% contre 11,88% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AVIVA MONETAIRE ISR I	78 296 947,78	57 912 542,63
AVIVA INVESTORS EURO CREDIT BONDS ISR PART C	10 731 129,20	22 762 472,16
REPUBLIC OF ITALY 3.35% 01/03/2035	3 033 965,07	25 482 350,96
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.750% 20/10/2026	10 548 013,87	-
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.0% 20/04/2025	8 575 170,20	-
SANOFI	305 631,13	7 998 754,03
FRENCH REPUBLIC 0.5% 25/05/2026	-	8 229 547,95
ROCHE HOLDING LTD	6 867 723,53	871 268,67
FRENCH REPUBLIC 0.25% 25/11/2026	7 257 140,69	-
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0.0% 10/04/2026	7 203 420,00	-

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de

vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet d'Aviva Investors France via le lien : <http://www.avivainvestors.fr>.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

Aviva Investors France a recours au service d'Aviva Investors Global Services Limited et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments ; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site www.avivainvestors.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.avivainvestors.fr.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Politique de rémunération

Partie qualitative

Aviva Investors France s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AIF, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, AIF est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'information, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.avivainvestors.com

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2020, le montant des sommes versées par Aviva Investors France à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 674 889 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2020 à l'ensemble des 160 salariés d'Aviva Investors France (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 373 600 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM) s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

Effets de levier

Levier brut : 110%.

Levier net : 118%.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2021.

Techniques de gestion efficace du portefeuille

L'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opération au cours de l'exercice clos à fin septembre 2021.

SFDR

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 8 » au regard du Règlement SFDR

Conformément à l'article 11 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, dit " Règlement SFDR", nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après une description de la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales sont respectées.

Au cours du dernier exercice clos :

- 20% des valeurs les moins bien notées en ESG ont été exclues de l'univers d'investissement de départ comprenant les valeurs composant les indices : 60% Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate 5-7 Yrs + 40% EURO STOXX® (dividendes/coupons nets réinvestis) et 100% des investissements ont été réalisés dans des valeurs figurant parmi les 80% les mieux notées en ESG au sein de chacun des 11 secteurs identifiés.
- 97% des titres en portefeuille ont fait l'objet d'une analyse par MSCI ESG Research.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds ont été respectées au cours du dernier exercice clos :

	Afer Diversifié Durable	Indicateur de référence du fonds : 60% Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate 5-7 Yrs + 40% EURO STOXX® (dividendes/coupons nets réinvestis)
Intensité Carbone :	120,9	181,9
Total des émissions carbone engendrées par les entreprises détenues dans le portefeuille, incluant les émissions du scope 1 et 2, et exprimé en tonnes d'équivalent CO2 pour chaque million de dollars de chiffre d'affaire	pour un taux de couverture des encours de 94,6%	pour un taux de couverture des encours de 95%
Pourcentage moyen d'<u>employés représentés par une convention collective</u> des entreprises dans lequel le portefeuille est investi	63,70 pour un taux de couverture des encours de 100%	64,60 pour un taux de couverture des encours de 37%
Pourcentage moyen d'<u>indépendance du conseil d'administration des entreprises</u> dans lequel le portefeuille est investi	85,10 pour un taux de couverture des encours de 64,6%	83,50 pour un taux de couverture des encours de 59,3%
Pourcentage d'<u>émetteurs respectant les principes du Pacte Mondial des Nations Unies</u>	100,00 pour un taux de couverture des encours de 66%	99,30 pour un taux de couverture des encours de 57,1%

Nous rappelons que l'OPCVM Afer Diversifié Durable fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Sans que cela n'ait constitué un objectif d'investissement, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP pouvait prendre en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). Au cours de l'année 2021, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP n'a pas pris en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre desquels figure la garantie du principe de précaution consistant à "ne pas causer de préjudice important" tel que défini par le Règlement SFDR.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement AFER DIVERSIFIE DURABLE

14, rue Roquépine - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2021

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AFER DIVERSIFIE DURABLE constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



**Fonds Commun de Placement
AFER DIVERSIFIÉ DURABLE**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Date :
2022.01.28
19:44:04
+01:00

Isabelle Goalec
Associée

comptes annuels

BILANactif

	30.09.2021	30.09.2020
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	636 490 951,18	551 714 452,26
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	226 029 001,86	190 843 335,94
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	345 955 129,05	309 265 271,92
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	62 760 502,79	51 287 696,91
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 746 317,48	318 147,49
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	2 345 907,76	1 582 031,91
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 345 907,76	1 582 031,91
Comptes financiers	26 960 604,77	1 956 136,66
Liquidités	26 960 604,77	1 956 136,66
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	665 797 463,71	555 252 620,83

BILAN passif

	30.09.2021	30.09.2020
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	569 733 010,54	501 403 014,18
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	13 181 713,27	21 425 563,33
• Report à nouveau	39 187 486,23	38 169 643,19
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	19 579 483,13	-8 604 938,04
• Résultat de l'exercice	3 461 443,41	2 097 110,15
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	645 143 136,58	554 490 392,81
Instruments financiers	1 509 477,49	318 147,50
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 509 477,49	318 147,50
Autres opérations	-	-
Dettes	19 144 848,67	393 958,09
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	19 144 848,67	393 958,09
Comptes financiers	0,97	50 122,43
Concours bancaires courants	0,97	50 122,43
Emprunts	-	-
Total du passif	665 797 463,71	555 252 620,83

HORS-bilan

30.09.2021

30.09.2020

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	119 565 970,00	31 872 940,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	10 039 238,40	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.09.2021	30.09.2020
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	481,28	858,49
• Produits sur actions et valeurs assimilées	5 718 315,91	3 842 922,10
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	4 052 971,71	4 662 824,36
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	9 771 768,90	8 506 604,95
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-36 716,63	-19 194,50
• Autres charges financières	-14 065,62	-3 905,24
Total (II)	-50 782,25	-23 099,74
Résultat sur opérations financières (I - II)	9 720 986,65	8 483 505,21
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-5 310 303,15	-4 705 751,92
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	4 410 683,50	3 777 753,29
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	46 823,16	101 633,81
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-996 063,25	-1 782 276,95
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	3 461 443,41	2 097 110,15

Les produits sur actions et valeurs assimilées incluent des produits exceptionnels relatifs à des récupérations des retenues à la source pour un montant global de 253 229,46 €. Les « Autres charges financières » incluent des charges exceptionnelles relatives aux honoraires d'ERNST & YOUNG pour la récupération des retenues à la source pour un montant de 9 840,80 €.

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les comptes ont été établis par la Société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant. (Source : Valorisateur sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la société de gestion de portefeuille). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (Source : Chambre de compensation).

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend d'Aviva Investors France, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois. (Source : Valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs et sont donc facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Les coûts/frais opérationnels directs et indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net hors OPC Aviva Investors	0,95% maximum TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	De 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)
Commission de surperformance	Actif net	Néant

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

- Changements intervenus :

23/11/2020 : Modification conservateur centralisateur ;

13/01/2021 : Mise à jour Frais Courants ;

22/01/2021 : Changement conservateur / centralisateur (de BPSS vers SGSS) ;

11/02/2021 : Mise à jour Perfs ;

10/03/2021 : SFDR ;

armes

03/05/2021 : Complément SFDR (revue wording risques en matière de durabilité) ;

01/07/2021 : Mise à jour ISR.

- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation et/ou distribution du résultat net et des plus-values nettes réalisées.



2 évolution actif net

Devise	30.09.2021	30.09.2020
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	554 490 392,81	532 387 412,26
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	45 981 544,88	62 456 701,18
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-28 636 703,02	-10 937 164,36
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	24 117 732,89	12 786 399,49
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 641 427,91	-14 711 170,45
Plus-values réalisées sur contrats financiers	5 469 904,67	5 043 016,98
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-3 575 735,79	-10 956 867,99
Frais de transaction	-130 310,33	-184 954,49
Différences de change	269 742,20	-71 330,85
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	52 663 502,31	-22 102 801,43
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	55 502 993,00	2 839 490,69
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	2 839 490,69	24 942 292,12
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-108 443,99	-186 828,32
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-380 291,49	-271 847,50
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-271 847,50	-85 019,18
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-727 007,06	-720 990,75
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	4 410 683,50	3 777 753,29
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-158 157,78
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-2 440 738,58	-1 930 623,97
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	645 143 136,58	554 490 392,81

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	12 138 075,72	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	274 338 849,88	-
Obligations à taux variable	59 478 203,45	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	106 976 690,00	22 628 518,40	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	286 476 925,60	59 478 203,45	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	26 960 604,77
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,97
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	106 976 690,00	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	37 427 871,35	121 897 772,39	186 629 485,31
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	26 960 604,77	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,97	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	13 088 210,00	93 888 480,00

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CHF	SEK	USD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	13 004 155,03	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	142 959,07	224 202,00	54 812,24	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	252 462,74	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,97
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	2 345 907,76
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	1 107 789,23
Depots de garantie (verses)	1 080 263,89
Coupons a recevoir	157 854,64
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	19 144 848,67
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats reglements differes	18 679 828,53
Frais provisionnes	459 291,14
Debiteurs et crediteurs divers	5 729,00
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	56 698	45 981 544,88	35 424	28 636 703,02
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,86
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	62 760 502,79
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
18/03/21	784 105,03	1,03	-	-
17/06/21	821 872,37	1,07	61 448,40	0,08
16/09/21	834 761,18	1,08	324 629,35	0,42
-	-	-	-	-
Total acomptes	2 440 738,58	3,18	386 077,75	0,50

	30.09.2021	30.09.2020
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	39 187 486,23	38 169 643,19
Résultat	3 461 443,41	2 097 110,15
Total	42 648 929,64	40 266 753,34
Affectation		
Distribution	838 748,54	725 131,22
Report à nouveau de l'exercice	41 810 181,10	39 541 622,12
Capitalisation	-	-
Total	42 648 929,64	40 266 753,34
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	776 619,0196	755 345,0196
Distribution unitaire	1,08	0,96
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	6 166,44	43 923,34

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	30.09.2021	30.09.2020
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	13 181 713,27	21 425 563,33
Plus et moins-values nettes de l'exercice	19 579 483,13	-8 446 780,26
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-158 157,78
Total	32 761 196,40	12 820 625,29
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	32 761 196,40	12 820 625,29
Capitalisation	-	-
Total	32 761 196,40	12 820 625,29
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018	29.09.2017
Actif net	645 143 136,58	554 490 392,81	532 387 412,26	532 456 574,92	389 076 375,14
Nombre de parts en circulation	776 619,0196	755 345,0196	686 093,0196	710 641,0196	506 129,0196
Valeur liquidative	830,7	734,08	775,96	749,26	768,72
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	0,22	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	4,26	3,57	4,45	2,811	3,75
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	0,41	0,41	0,43	0,50
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 8 janvier 2010.

4 inventaire au 30.09.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0000120404	ACCOR SA	PROPRE	20 011,00	619 340,45	EUR	0,10
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	30 709,00	4 255 653,22	EUR	0,66
NL0013267909	AKZO NOBEL NV	PROPRE	9 343,00	881 792,34	EUR	0,14
FR0010220475	ALSTOM	PROPRE	89 887,00	2 952 787,95	EUR	0,46
FR0004125920	AMUNDI SA	PROPRE	32 327,00	2 356 638,30	EUR	0,37
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	42 844,00	2 105 568,38	EUR	0,33
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	18 841,00	12 169 401,90	EUR	1,89
FR0000051732	ATOS SE	PROPRE	88 721,00	4 094 474,15	EUR	0,63
DE0006766504	AURUBIS AG	PROPRE	23 227,00	1 518 581,26	EUR	0,24
FR0000120628	AXA	PROPRE	327 833,00	7 895 857,81	EUR	1,22
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	PROPRE	1 739 066,00	5 454 580,51	EUR	0,85
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	63 147,00	4 158 229,95	EUR	0,64
DE0005190003	BAYERISCHE MOTORENWERKE	PROPRE	24 491,00	2 026 875,16	EUR	0,31
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	108 005,00	5 987 797,20	EUR	0,93
FR0000120503	BOUYGUES	PROPRE	68 718,00	2 466 976,20	EUR	0,38
FR0000125338	CAP GEMINI SE	PROPRE	16 528,00	2 977 519,20	EUR	0,46
FR0000120172	CARREFOUR SA	PROPRE	148 066,00	2 301 685,97	EUR	0,36
FR0000125007	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	PROPRE	118 001,00	6 872 378,24	EUR	1,07
NL0010583399	CORBION	PROPRE	26 036,00	1 087 263,36	EUR	0,17
DE0006062144	COVESTRO AG	PROPRE	41 227,00	2 446 410,18	EUR	0,38
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	469 296,00	5 606 210,02	EUR	0,87
FR0000120644	DANONE SA	PROPRE	42 047,00	2 482 875,35	EUR	0,38
DE0005552004	DEUTSCHE POST AG-NOM	PROPRE	89 434,00	4 872 364,32	EUR	0,76
PTEDP0AM0009	EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	PROPRE	451 638,00	2 048 178,33	EUR	0,32
ES0127797019	EDP RENOVAVEIS	PROPRE	6 663,00	142 721,46	EUR	0,02

AFER DIVERSIFIÉ DURABLE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000130452	EIFFAGE	PROPRE	15 420,00	1 352 025,60	EUR	0,21
FR0010242511	ELECTRICITE DE FRANCE SA	PROPRE	119 565,00	1 302 062,85	EUR	0,20
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	96 317,00	1 092 427,41	EUR	0,17
DE000ENAG999	E.ON SE	PROPRE	307 133,00	3 245 781,54	EUR	0,50
FR0000121667	ESSILOR LUXOTTICA SA	PROPRE	29 083,00	4 813 236,50	EUR	0,75
DE000EVNK013	EVONIK INDUSTRIES AG	PROPRE	80 705,00	2 200 825,35	EUR	0,34
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	117 334,00	4 873 467,69	EUR	0,76
DE0006048432	HENKEL KGAA VZ PFD	PROPRE	14 622,00	1 172 391,96	EUR	0,18
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	86 070,00	3 057 636,75	EUR	0,47
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	299 468,00	3 763 713,82	EUR	0,58
IT0000072618	INTESA SANPAOLO SPA	PROPRE	749 740,00	1 839 487,09	EUR	0,29
BE0003565737	KBC GROUPE	PROPRE	36 386,00	2 839 563,44	EUR	0,44
FR0000121485	KERING	PROPRE	2 765,00	1 703 240,00	EUR	0,26
DE0005470405	LANXESS	PROPRE	17 250,00	1 010 505,00	EUR	0,16
FR0000120321	L'OREAL SA	PROPRE	8 196,00	2 924 742,60	EUR	0,45
FR0000121014	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	PROPRE	10 005,00	6 204 100,50	EUR	0,96
FR0000121261	MICHELIN (CGDE)-SA	PROPRE	20 354,00	2 703 011,20	EUR	0,42
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	6 684,00	1 583 439,60	EUR	0,25
FI0009013296	NESTE CORPORATION	PROPRE	76 808,00	3 761 287,76	EUR	0,58
FR0000133308	ORANGE	PROPRE	623 027,00	5 826 548,50	EUR	0,90
IT0004176001	PRYSMIAN SPA	PROPRE	147 607,00	4 475 444,24	EUR	0,69
FR0000130577	PUBLICIS GROUPE	PROPRE	65 404,00	3 810 437,04	EUR	0,59
NL0012169213	QIAGEN NV	PROPRE	103 789,00	4 648 709,31	EUR	0,72
CH0012032048	ROCHE HOLDING LTD	PROPRE	34 874,00	11 030 583,94	CHF	1,71
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	52 137,00	6 093 772,56	EUR	0,94
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC SA	PROPRE	41 629,00	5 990 413,10	EUR	0,93
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	33 927,00	4 814 919,84	EUR	0,75
DE000ENER6Y0	SIEMENS ENERGY AG	PROPRE	54 892,00	1 275 141,16	EUR	0,20
NL0011821392	SIGNIFY NV	PROPRE	32 412,00	1 398 577,80	EUR	0,22
FR0012757854	SPIE SA	PROPRE	55 902,00	1 099 033,32	EUR	0,17

AFER DIVERSIFIÉ DURABLE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
NL0000226223	STMICROELECTRONICS NV	PROPRE	101 896,00	3 848 102,44	EUR	0,60
CH0012453913	TEMENOS AG-NOM	PROPRE	16 787,00	1 973 571,09	CHF	0,31
FR0000121329	THALES SA	PROPRE	35 920,00	3 023 027,20	EUR	0,47
DE0007500001	THYSSENKRUPP AG	PROPRE	356 745,00	3 274 205,61	EUR	0,51
FR0000120271	TOTAL ENERGIES SE	PROPRE	234 251,00	9 682 765,09	EUR	1,50
BE0974320526	UMICORE SA	PROPRE	44 941,00	2 302 776,84	EUR	0,36
GB00B10RZP78	UNILEVER	PROPRE	61 226,00	2 855 886,77	EUR	0,44
NL0015000IY2	UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	PROPRE	122 661,00	2 835 309,02	EUR	0,44
FR0013176526	VALEO SA	PROPRE	100 562,00	2 438 628,50	EUR	0,38
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	122 661,00	1 337 618,21	EUR	0,21
FR0011981968	WORLDLINE	PROPRE	11 641,00	768 422,41	EUR	0,12
Total Action				226 029 001,86		35,04
Obligation						
XS2388141892	ADECCO INT FINANCIAL SVS VAR 21/03/2082	PROPRE	517 000,00	508 728,60	EUR	0,08
ES0200002030	ADIF ALTA VELOCIDAD 1.25% 04/05/2026	PROPRE	3 000 000,00	3 207 959,18	EUR	0,50
BE6330288687	AEDIFICA SA 0.75% 09/09/2031	PROPRE	800 000,00	787 606,96	EUR	0,12
BE6325355822	AGEAS VAR 24/11/2051	PROPRE	700 000,00	719 763,20	EUR	0,11
XS2341269970	AKER BP ASA 1.125% 12/05/2029	PROPRE	752 000,00	761 973,16	EUR	0,12
XS1892240281	ALD SA 1.25% 11/10/2022	PROPRE	1 400 000,00	1 440 862,18	EUR	0,22
DE000A1YCQ29	ALLIANZ SE TV PERPETUAL	PROPRE	2 400 000,00	2 724 099,02	EUR	0,42
BE6312821612	ANHEUSER BUSCH INBEV SA 1.125% 01/07/2027	PROPRE	1 900 000,00	2 006 272,86	EUR	0,31
XS2357754097	ASSICURAZIONI GE 1.713% 30/6/2032	PROPRE	827 000,00	834 654,24	EUR	0,13
XS1418788599	AURIZON NETWORK PTY LTD 3.125% 01/06/2026	PROPRE	800 000,00	913 226,44	EUR	0,14
XS2182404298	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 0.75% 04/06/2025	PROPRE	1 200 000,00	1 238 289,42	EUR	0,19
XS2013745703	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 1% 21/06/2026	PROPRE	1 300 000,00	1 358 188,93	EUR	0,21
XS1876076040	BANCO DE SABADELL SA 1.625% 07/03/2024	PROPRE	2 200 000,00	2 307 771,04	EUR	0,36
XS2345798271	BANK OF AMERICA CORP VAR 24/05/2032	PROPRE	1 258 000,00	1 294 392,06	EUR	0,20
XS2321466133	BARCLAYS PLC VAR 22/03/2031	PROPRE	740 000,00	750 539,89	EUR	0,12
BE6328785207	BELFIUS BANK SA NV 0.375% 08/06/2027	PROPRE	1 500 000,00	1 496 460,49	EUR	0,23
BE0000351602	BELGIUM 0% 22/10/2027	PROPRE	3 769 111,00	3 846 615,23	EUR	0,60

AFER DIVERSIFIÉ DURABLE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1772457633	BENI STABILI SPA 2.375% 20/02/2028	PROPRE	1 272 000,00	1 441 946,17	EUR	0,22
XS1069549761	BFCM 3% 21/05/2024	PROPRE	2 200 000,00	2 404 690,38	EUR	0,37
XS1914934606	BNG BANK NV 0.50% 26/11/2025	PROPRE	3 480 000,00	3 615 942,62	EUR	0,56
FR0013434776	BNP PARIBAS VAR 15/07/2025	PROPRE	2 000 000,00	2 030 933,18	EUR	0,31
FR0013484458	BNP PARIBAS VAR 19/02/2028	PROPRE	1 400 000,00	1 407 422,22	EUR	0,22
FR0013429073	BPCE SA 0.625% 26/09/2024	PROPRE	1 900 000,00	1 938 891,07	EUR	0,30
FR0013510724	BPIFRANCE FINANCEMENT SA 0.125% 26/02/2027	PROPRE	3 500 000,00	3 569 539,49	EUR	0,55
FR0014000UG9	CAISSE D AMORTISSEMENT DE LA DETTTE SOCIAL 0% 25/02/2026	PROPRE	5 400 000,00	5 480 784,00	EUR	0,85
PTCGDCOM0037	CAIXA GERAL DE DEPOSITIOS VAR 21/09/2027	PROPRE	800 000,00	797 642,05	EUR	0,12
XS2200150766	CAIXABANK SA VAR 07/10/2026	PROPRE	1 800 000,00	1 845 536,62	EUR	0,29
XS2297549391	CAIXABANK SA VAR 09/02/2029	PROPRE	600 000,00	594 581,75	EUR	0,09
XS2258971071	CAIXABANK SA VARIABLE 18/11/2026	PROPRE	900 000,00	906 119,05	EUR	0,14
XS2055758804	CAIXABANK SA 0.625% 01/10/2024	PROPRE	1 000 000,00	1 018 349,37	EUR	0,16
XS2286044024	CBREGI OPEN END FUND 0.5% 27/01/2028	PROPRE	986 000,00	980 214,80	EUR	0,15
XS1793349926	CIE DE SAINT GOBAIN 1.125% 23/03/2026	PROPRE	1 300 000,00	1 377 390,66	EUR	0,21
XS1107727007	CITIGROUP INC 2.125% 10/09/2026	PROPRE	1 500 000,00	1 647 837,39	EUR	0,26
XS2339398971	COCA COLA CO THE 0.4% 06/05/2030	PROPRE	737 000,00	736 508,27	EUR	0,11
XS2307863998	COCA COLA CO THE 0.5% 09/03/2033	PROPRE	765 000,00	748 547,16	EUR	0,12
ES0000101966	COMMUNITY OF MADRID SPAI 0.827% 30/07/2027	PROPRE	2 279 000,00	2 390 341,45	EUR	0,37
ES0000101875	COMUNIDAD DE MADRID SPAI 1.773% 30/04/2028	PROPRE	1 903 000,00	2 124 692,51	EUR	0,33
FR0013447232	COVIVIO 1.125% 17/09/2031	PROPRE	700 000,00	732 650,08	EUR	0,11
XS1945965611	CPPIB CAPITAL INC 0.875% 06/02/2029	PROPRE	4 500 000,00	4 790 454,41	EUR	0,74
FR0013517307	CRD MUTUEL ARKEA VAR 11/06/2029	PROPRE	2 000 000,00	2 095 598,71	EUR	0,32
FR0013508512	CRED AGRICOLE SA VAR 22/04/2026	PROPRE	1 500 000,00	1 553 844,82	EUR	0,24
FR0014005RZ4	CREDIT AGRICOLE ASSRNCS 1.50% 06/10/2031	PROPRE	1 500 000,00	1 488 345,00	EUR	0,23
FR0013299468	CREDIT LOGEMENT SA VAR 28/11/2029	PROPRE	2 300 000,00	2 398 901,73	EUR	0,37
CH0483180946	CREDIT SUISSE GROUP AG VAR 24/06/2027	PROPRE	1 778 000,00	1 827 278,20	EUR	0,28
DE000A289QR9	DAIMLER AG 0.75% 10/09/2030	PROPRE	751 000,00	771 785,54	EUR	0,12
FR0013292828	DANONE SA VAR PERP	PROPRE	1 400 000,00	1 440 944,90	EUR	0,22
XS1652512457	DS SMITH 1.375% 26/07/2024	PROPRE	2 269 000,00	2 354 214,53	EUR	0,36

AFER DIVERSIFIÉ DURABLE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2152899584	E ON SE 1% 07/10/2025	PROPRE	743 000,00	779 665,42	EUR	0,12
XS1846632104	EDP FINANCE BV 1.625% 26/01/2026	PROPRE	1 500 000,00	1 618 304,49	EUR	0,25
XS2066706909	ENEL FINANCE INTL NV 0.375% 17/06/2027	PROPRE	1 535 000,00	1 550 374,35	EUR	0,24
XS2000719992	ENEL SPA VAR 24/05/2080	PROPRE	1 040 000,00	1 146 416,36	EUR	0,18
PTEDPROM0029	ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 02/08/2081	PROPRE	700 000,00	712 905,41	EUR	0,11
XS2334852253	ENI SPA VARIABLE PERPTIAL CORP 2%	PROPRE	938 000,00	953 749,02	EUR	0,15
XS2176621253	EUROFIMQ 0.10% 20/05/2030	PROPRE	1 500 000,00	1 495 118,01	EUR	0,23
XS2287879733	EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.01% 15/05/2041	PROPRE	1 700 000,00	1 554 010,64	EUR	0,24
XS1978552237	EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.10% 15/10/2026	PROPRE	2 471 000,00	2 531 220,40	EUR	0,39
XS1394055872	EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.375% 14/04/2026	PROPRE	3 000 000,00	3 110 146,19	EUR	0,48
EU000A3KNYF7	EUROPEAN UNION 0% 04/03/2026	PROPRE	4 555 000,00	4 642 665,53	EUR	0,72
EU000A284451	EUROPEAN UNION 0.0% 04/11/2025	PROPRE	1 509 000,00	1 537 263,57	EUR	0,24
EU000A3KM903	EUROPEAN UNION 0.2% 04/06/2036	PROPRE	1 010 000,00	990 480,59	EUR	0,15
DE0001030708	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2030	PROPRE	2 583 000,00	2 663 525,03	EUR	0,41
DE0001141836	FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0.0% 10/04/2026	PROPRE	7 000 000,00	7 193 597,60	EUR	1,12
FI4000278551	FINNISH GOVERNMENT 0.50% 15/09/2027	PROPRE	7 500 000,00	7 894 097,05	EUR	1,22
FR0011008705	FRANCE OAT I 1.85% 25/07/2027	PROPRE	5 535 010,00	7 913 757,31	EUR	1,23
FR0012517027	FRANCE OAT 0.50% 25/05/2025	PROPRE	410 000,00	426 480,45	EUR	0,07
FR0014003513	FRANCE REPUBLIC 0% 25/02/2027	PROPRE	7 000 000,00	7 126 518,00	EUR	1,10
FR0013200813	FRENCH REPUBLIC 0.25% 25/11/2026	PROPRE	7 000 000,00	7 247 966,85	EUR	1,12
XS1139494493	GAS NATURAL FENOSA TF/ TV PERPETUEL	PROPRE	800 000,00	863 219,51	EUR	0,13
XS1822828122	GLAXOSMITHKLINE CAPITAL 1.25% 21/05/2026	PROPRE	2 100 000,00	2 233 785,82	EUR	0,35
FR0013365640	GRPM ASSURACES MUTUELLES 3.375% 24/09/2028	PROPRE	1 500 000,00	1 712 676,99	EUR	0,27
XS2126094049	HONEEYWELL INTERNATIONAL 0.75% 10/03/2032	PROPRE	400 000,00	407 035,59	EUR	0,06
XS1721244371	IBERDROLA INTL BV VAR PERP	PROPRE	2 700 000,00	2 779 334,10	EUR	0,43
XS2295333988	IBERDROLA INTL BV VAR PERP	PROPRE	800 000,00	813 871,20	EUR	0,13
XS2115091808	IBM CORP 0.65% 11/02/2032	PROPRE	1 700 000,00	1 702 838,88	EUR	0,26
XS1725677543	IMMOBILIARIA COLONIAL SO 1.625% 28/11/2025	PROPRE	2 800 000,00	3 005 316,64	EUR	0,47
XS2350756446	ING GROUEP NV VAR 09/06/2032	PROPRE	400 000,00	401 457,12	EUR	0,06
XS2317069685	INTESA SANPAOLO SPA 0.75% 16/03/2028	PROPRE	742 000,00	754 420,10	EUR	0,12

AFER DIVERSIFIÉ DURABLE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS0971213201	INTESA SANPAOLO SPA 6.625% 13/09/2023	PROPRE	1 300 000,00	1 463 269,14	EUR	0,23
XS1843459782	INTL FLAVOR AND FRAGRANCES 1.8% 25/09/2026	PROPRE	700 000,00	751 430,28	EUR	0,12
IT0005408502	ITALY TREASURY 1.85% 01/07/2025	PROPRE	6 782 000,00	7 302 300,22	EUR	1,13
BE0002664457	KBC GROUP NV VAR 03/12/2029	PROPRE	1 300 000,00	1 310 913,61	EUR	0,20
BE0974365976	KBC GROUP NV VAR 16/06/2027	PROPRE	1 700 000,00	1 719 767,83	EUR	0,27
XS2343510520	KELLOGG CO 0.5% 20/05/2029	PROPRE	1 356 000,00	1 356 971,86	EUR	0,21
XS2331327564	KFW 0% 15/06/2029	PROPRE	3 430 000,00	3 463 953,57	EUR	0,54
XS2209794408	KFW 0% 15/09/2028	PROPRE	3 000 000,00	3 041 241,00	EUR	0,47
DE000A2TSTU4	KFW 0% 30/09/2026	PROPRE	3 595 000,00	3 660 148,59	EUR	0,57
XS1999841445	KFW 0.01% 05/05/2027	PROPRE	4 000 000,00	4 068 770,58	EUR	0,63
DE000A2LQH10	KFW 0.25% 15/09/2025	PROPRE	5 000 000,00	5 138 915,68	EUR	0,80
BE0000334434	KINGDOM OF BELGIUM 0.80% 22/06/2025	PROPRE	1 980 000,00	2 087 259,48	EUR	0,32
BE0000337460	KINGDOM OF BELGIUM 1.00% 22/06/2026	PROPRE	4 000 000,00	4 292 801,26	EUR	0,67
NL0011819040	KINGDOM OF NETHERLANDS 0.50% 15/07/2026	PROPRE	3 500 000,00	3 678 533,56	EUR	0,57
ES00000126B2	KINGDOM OF SPAIN 2.75% 31/10/24	PROPRE	5 386 000,00	6 062 286,38	EUR	0,94
ES00000124W3	KINGDOM OF SPAIN 3.8% 30/04/24	PROPRE	6 300 000,00	7 105 330,29	EUR	1,10
NL0015031501	KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2027	PROPRE	7 000 000,00	7 171 318,00	EUR	1,11
XS1851226891	KOMMUNEKREDIT 0.75% 05/07/2028	PROPRE	2 000 000,00	2 115 659,73	EUR	0,33
FR0014001R34	LA BANQUE POSTALE VAR 02/08/2032	PROPRE	1 600 000,00	1 583 351,23	EUR	0,25
XS2384269101	LEASEPLAN CORPORATION NV 0.25% 07/09/2026	PROPRE	1 391 000,00	1 382 844,47	EUR	0,21
XS2305244241	LEASEPLAN CORPORATION NV 0.25% 23/02/2026	PROPRE	1 419 000,00	1 416 812,47	EUR	0,22
XS1814402878	LEASEPLAN CORPORATION NV 1% 02/05/2023	PROPRE	1 400 000,00	1 433 971,81	EUR	0,22
XS2023644540	MERCK FIN SERVICES GMBH 0.875% 05/07/2031	PROPRE	1 300 000,00	1 361 230,66	EUR	0,21
XS2218405772	MERCK KGAA VAR 09/09/2080	PROPRE	1 500 000,00	1 548 508,52	EUR	0,24
XS1440976535	MOLSON COORS BREWING CO 1.25% 15/07/2024	PROPRE	500 000,00	517 141,49	EUR	0,08
XS2250008245	MORGAN STANLEY VAR 26/10/2029	PROPRE	1 700 000,00	1 704 492,49	EUR	0,26
XS2287624584	MOTABILITY OPERATIONS GR 0.125% 20/07/2028	PROPRE	748 000,00	741 976,56	EUR	0,12
XS2381853279	NATIONAL GRID PLC 0.25% 01/09/2028	PROPRE	881 000,00	871 502,84	EUR	0,14
XS2307853098	NATWEST GROUP PLC VAR 26/02/2030	PROPRE	1 124 000,00	1 129 246,12	EUR	0,18
XS2388449758	NN BANK NV 0.5% 21/09/2028	PROPRE	900 000,00	894 049,27	EUR	0,14

AFER DIVERSIFIÉ DURABLE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE000NWB0634	NRW BANK 0.5% 26/05/2025	PROPRE	983 000,00	1 015 040,41	EUR	0,16
PTOTEMOE0035	OBRIGACOES DO TESOURO 0.7% 15/10/2027	PROPRE	4 184 000,00	4 441 563,03	EUR	0,69
XS2154347707	OMV AG 2% 09/04/2028	PROPRE	1 000 000,00	1 123 787,42	EUR	0,17
XS2259210677	ONTARIO TEACHERS FINANCE 0.05% 25/11/2020	PROPRE	752 000,00	734 606,06	EUR	0,11
XS1028599287	ORANGE TF-2024/TV PERPETUEL	PROPRE	2 100 000,00	2 411 870,40	EUR	0,37
FR0014002010	ORPEA 2% 01/04/2028	PROPRE	1 100 000,00	1 139 678,96	EUR	0,18
XS1720192696	ORSTED A/S VAR 24/11/20317	PROPRE	805 000,00	860 991,10	EUR	0,13
FR0013506524	PERNOD RICARD SA 1.125% 07/04/2025	PROPRE	1 500 000,00	1 571 027,92	EUR	0,24
XS2187529180	PROLOGIS INTL FUND II 1.625% 17/06/2032	PROPRE	480 000,00	517 337,64	EUR	0,08
XS2338991941	PROVINCE OF QUEBEC 0.25% 05/05/2031	PROPRE	2 098 000,00	2 087 929,80	EUR	0,32
FR0013169778	RCI BANQUE SA 1.00% 17/05/2023	PROPRE	1 479 000,00	1 506 868,23	EUR	0,23
FR0013426731	REGIE AUTONOME DES TRANS 0.35% 20/06/2029	PROPRE	1 600 000,00	1 628 394,30	EUR	0,25
AT0000A2QRW0	REPUBLIC OF AUSTRIA 0.0% 20/04/2025	PROPRE	8 380 000,00	8 553 700,64	EUR	1,33
AT0000A1K9C8	REPUBLIC OF AUSTRIA 0.750% 20/10/2026	PROPRE	9 880 000,00	10 562 769,58	EUR	1,64
IT0005327306	REPUBLIC OF ITALY 1.45% 15/05/2025	PROPRE	3 910 000,00	4 153 378,37	EUR	0,64
IT0005329344	REPUBLIC OF ITALY 0.1% I 15/05/2023	PROPRE	3 860 000,00	4 224 318,41	EUR	0,65
IT0005246340	REPUBLIC OF ITALY 1.85% 15/05/2024	PROPRE	3 500 000,00	3 719 462,55	EUR	0,58
IT0005345183	REPUBLIC OF ITALY 2.5% 15/11/2025	PROPRE	2 070 000,00	2 305 869,75	EUR	0,36
IT0004953417	REPUBLIC OF ITALY 4.5% 01/03/2024	PROPRE	4 000 000,00	4 480 488,84	EUR	0,69
PTOTETOE0012	REPUBLIC OF PORTUGAL 2.875% 21/07/2026	PROPRE	6 570 000,00	7 650 722,52	EUR	1,19
XS2080205367	ROYAL BANK OF SCOTLAND 0.75% 15/11/2025	PROPRE	3 000 000,00	3 081 032,96	EUR	0,48
FR0014002G44	SAFRAN SA 0.125% 16/03/2026	PROPRE	1 000 000,00	1 002 644,21	EUR	0,16
FR0014002G36	SAFRAN SA 0.75% 17/03/2031	PROPRE	1 300 000,00	1 324 118,49	EUR	0,21
XS1584122763	SCA HYGIENE AB 1.625% 30/03/2027	PROPRE	800 000,00	867 820,69	EUR	0,13
FR0013344215	SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.375% 21/06/2027	PROPRE	700 000,00	756 274,74	EUR	0,12
FR0013396876	SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.5% 15/01/2028	PROPRE	900 000,00	989 961,41	EUR	0,15
XS2360041474	SEGRO CAPITAL SARL 0.5% 22/09/2031	PROPRE	761 000,00	744 979,72	EUR	0,12
XS2344569038	SELP FINANCE SARL 0.875% 27/05/2029	PROPRE	945 000,00	950 759,24	EUR	0,15
XS1511589605	SKANDINAVISKA ENSKILDA VAR 31/10/2028	PROPRE	2 200 000,00	2 289 682,73	EUR	0,35
FR0013536661	SOCIETE GENERALE VAR 22/09/2028	PROPRE	1 100 000,00	1 118 511,54	EUR	0,17

AFER DIVERSIFIÉ DURABLE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013403441	SOCIETE GENERALE 1.25% 15/02/2024	PROPRE	1 400 000,00	1 457 033,14	EUR	0,23
XS2183818637	STANDARD CHARTERED PLC VAR 09/09/2030	PROPRE	1 260 000,00	1 335 248,87	EUR	0,21
XS2021467753	STANDARD CHARTERED PLC 0.9% 02/07/2027	PROPRE	916 000,00	945 101,14	EUR	0,15
XS0858585051	STANDARD CHARTERED PLC 3.625% 23/11/2022	PROPRE	1 000 000,00	1 073 558,25	EUR	0,17
DE000NRW0JH2	STATE OF NORTH RHINE WESTPHALIA 0.5% 16/04/2026	PROPRE	4 520 000,00	4 698 528,55	EUR	0,73
XS1050461034	TELEFONICA EUROPE BV TF/TV PERPETUAL	PROPRE	900 000,00	1 026 521,38	EUR	0,16
XS2207430120	TENNET HOLDING BV TV PERP 31/12/2099	PROPRE	2 200 000,00	2 358 464,37	EUR	0,37
XS2290960520	TOTAL SE PERP 31/12/2099	PROPRE	1 029 000,00	1 044 639,95	EUR	0,16
XS1195202822	TOTAL VAR PERP	PROPRE	1 100 000,00	1 177 780,91	EUR	0,18
XS2338955805	TOYOTA MOTOR CREDIT CORP 0.125% 05/11/2027	PROPRE	901 000,00	895 311,20	EUR	0,14
XS1239502328	TRANSURBAN FINANCE CO 2% 28/08/2025	PROPRE	2 100 000,00	2 256 986,33	EUR	0,35
CH0576402181	UBS GROUP AG VAR 05/11/2028	PROPRE	1 700 000,00	1 688 312,20	EUR	0,26
XS2207976783	UNICREDIT SPA VAR 22/07/2027	PROPRE	800 000,00	859 279,42	EUR	0,13
XS2026295126	UNIONE DI BANCHE ITALIAN VAR 12/07/2029	PROPRE	600 000,00	662 309,10	EUR	0,10
XS2199604096	UNIQA INSURANCE GROUP AG 1.375% 09/07/2030	PROPRE	1 200 000,00	1 283 621,16	EUR	0,20
XS1652855815	VODAFONE GROUP PLC 1.5% 24/07/2027	PROPRE	900 000,00	969 697,71	EUR	0,15
DE000A3MP4U9	VONOVIA SE 0.25% 01/09/2028	PROPRE	700 000,00	687 507,82	EUR	0,11
DE000A3E5FR9	VONOVIA SE 0.625% 24/03/2021	PROPRE	1 300 000,00	1 297 700,19	EUR	0,20
XS2198580271	WOLTERS KLUWER NV 0.75% 03/07/2030	PROPRE	1 537 000,00	1 574 387,46	EUR	0,24
Total Obligation				345 955 129,05		53,62
O.P.C.V.M.						
LU1985004966	AVIVA INVESTORS CLIMATE TRANSITION EUROPEAN EQUITY FUND	PROPRE	17 255,00	25 496 735,14	EUR	3,95
FR0011024249	AVIVA INVESTORS EURO CREDIT BONDS ISR PART C	PROPRE	7 328,00	10 774 504,96	EUR	1,67
FR0010815589	AVIVA MONETAIRE ISR I	PROPRE	26 037,00	26 489 262,69	EUR	4,11
Total O.P.C.V.M.				62 760 502,79		9,73
Total Valeurs mobilières				634 744 633,70		98,39
Options						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
SX5E2112P-37	SX5E/202112/P/3800.	PROPRE	-310,00	-229 400,00	EUR	-0,04
SX5E2112P-48	SX5E/202112/P/4075.	PROPRE	310,00	466 240,00	EUR	0,07
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				236 840,00		0,04
Total Options				236 840,00		0,04

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Liquidites</i>						
APPELS DE MARGES						
	APPEL MARGE EUR G1	PROPRE	433 357,48	433 357,48	EUR	0,07
Total APPELS DE MARGES				433 357,48		0,07
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-5 729,00	-5 729,00	EUR	-0,00
Total AUTRES				-5 729,00		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF TITRES CHF	PROPRE	-272 937,47	-252 462,74	CHF	-0,04
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-18 427 365,79	-18 427 365,79	EUR	-2,86
	BANQUE CHF SGP G1	PROPRE	154 553,05	142 959,07	CHF	0,02
	BANQUE EUR SGP G1	PROPRE	26 538 631,46	26 538 631,46	EUR	4,11
	BANQUE GBP SGP G1	PROPRE	-0,83	-0,97	GBP	-0,00
	BANQUE SEK SGP G1	PROPRE	2 273 217,67	224 202,00	SEK	0,03
	BANQUE USD SGP G1	PROPRE	63 524,64	54 812,24	USD	0,01
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	1 107 789,23	1 107 789,23	EUR	0,17
Total BANQUE OU ATTENTE				9 388 564,50		1,46
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	1 080 263,89	1 080 263,89	EUR	0,17
Total DEPOSIT DE GARANTIE				1 080 263,89		0,17
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-459 291,14	-459 291,14	EUR	-0,07
Total FRAIS DE GESTION				-459 291,14		-0,07
Total Liquidites				10 437 165,73		1,62
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
VG171221	EURO STOXX 50 1221	PROPRE	311,00	-283 787,50	EUR	-0,04
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				-283 787,50		-0,04
Taux (Livraison du sous-jacent)						
OE101221	EURO BOBL 1221	PROPRE	97,00	-86 330,00	EUR	-0,01
RX101221	EURO BUND 1221	PROPRE	7,00	-20 300,00	EUR	-0,00
RX101221	EURO BUND 1221	PROPRE	55,00	-143 150,00	EUR	-0,02
RX101221	EURO BUND 1221	PROPRE	340,00	-746 509,99	EUR	-0,12

AFER DIVERSIFIÉ DURABLE

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
UB101221	EURO BUXL 1221	PROPRE	-126,00	846 720,00	EUR	0,13
Total Taux (Livraison du sous-jacent)				-149 569,99		-0,02
Total Futures				-433 357,49		-0,07
Coupons						
Action						
FR0000120271	TOTAL ENERGIES	ACHLIG	229 704,00	151 604,64	EUR	0,02
Total Action				151 604,64		0,02
Obligation						
XS2055758804	CAIXA 0.625% 10/2024	ACHLIG	10,00	6 250,00	EUR	0,00
Total Obligation				6 250,00		0,00
Total Coupons				157 854,64		0,02
Total AFER DIVERSIFIE DURABLE				645 143 136,58		100,00

Information relative à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) au sein d'Aviva Investors France

Notre démarche d'Investisseur Responsable

Information relative à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) au sein d'Aviva Investors France.

Conformément aux articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier, nous vous présentons l'information relative à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans notre politique d'investissement

1. Nos engagements

Aviva Investors France est un acteur engagé de longue date dans l'Investissement Responsable. Notre stratégie mettant l'Investissement Responsable et la Finance Durable au cœur de nos préoccupations repose sur trois axes stratégiques :



Responsabilité Intégrée

L'intégration des considérations Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) dans nos décisions d'investissement, nos produits et nos solutions. En tant qu'investisseur actif à long terme, nous sommes profondément convaincus que les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance peuvent avoir un impact significatif sur les rendements des investissements et les résultats des clients. L'ESG est donc une considération fondamentale dans la façon dont nous gérons les investissements pour le compte de nos clients – pour une meilleure prise en compte du risque

Pouvoir du changement

Nous utilisons le vote, l'engagement et la réforme du marché pour conduire une transition vers un avenir durable. Nous sommes convaincus d'agir, de défendre et de tirer parti de l'influence pour apporter des changements avec et au nom de nos clients. Nous prenons très au sérieux notre rôle d'actionnaire. Nous nous concentrons sur l'engagement, le vote et la réforme du marché pour générer des résultats qui profitent à nos clients ainsi qu'à l'ensemble de l'économie, de l'environnement et de la société dans son ensemble - pour des investissements de qualité

Façonner notre avenir

La création d'un avenir durable et les performances des investissements à long terme ne peuvent être assurées qu'en collaborant avec nos clients, nos concurrents, les responsables politiques et les régulateurs afin de confronter les différentes perspectives et de partager les connaissances et

l'expérience de tous. C'est pourquoi nous avons créé et contribué à des initiatives visant à faciliter les investissements durables pour les clients – pour une création de valeur durable

En inscrivant les considérations Environnementales, Sociales et de Gouvernance au sein de tous nos processus et produits d'investissement, nous visons d'une part à améliorer notre gestion des risques et nos performances d'investissement, et d'autre part à contribuer à la création de solutions d'investissement plus durables et adaptées aux réalités futures.

En tenant compte des enjeux ESG dans chacune de nos décisions d'investissement, nous plaçons la notion de responsabilité au cœur de notre activité. Nous visons ainsi à produire des résultats durables pour nos clients et générer de bonnes performances.

Aviva Investors figure parmi les signataires fondateurs du CDP (anciennement « Carbon Disclosure Project ») et devient la première société de gestion à intégrer officiellement la responsabilité des entreprises dans sa politique de vote. Nous sommes par ailleurs l'un des premiers signataires de Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations-Unies.

2. Prise en compte des critères ESG dans la gestion

Nous intégrons les facteurs ESG dans l'analyse des investissements et le processus de décision d'investissement. Ceci est réalisé de manière cohérente dans toutes les classes d'actifs conformément à nos politiques ESG sur les classes d'actifs. Bien que l'approche soit adaptée à chaque capacité - investir dans l'infrastructure n'est pas la même chose qu'investir dans une entreprise - toutes nos capacités répondent à un ensemble cohérent de points de preuve d'intégration.

Nous sommes convaincus que la décision d'investissements doit prendre en compte tous les risques qui peuvent influencer négativement la performance d'un investissement à long terme, qu'ils soient d'ordre ESG ou climatique.

Notre connaissance des questions et des tendances Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) nous aide à comprendre les risques susceptibles d'affecter nos investissements et à déceler les opportunités d'investissement.

Notre équipe globale de 21 professionnels de l'Investissement Responsable est étroitement liée aux équipes d'investissement de différents secteurs, thématiques ou classes d'actifs. Les facteurs ESG sont également au centre de notre processus d'investissement, par exemple via la prise en compte de l'analyse ESG dans nos notations des secteurs et des entreprises.

Les travaux de recherche ESG, tant qualitatifs que quantitatifs, sont intégrés dans nos processus d'investissement aux niveaux macroéconomique, thématique, des secteurs, des industries, des entreprises et des titres individuels. Nous disposons également d'outils quantitatifs internes qui nous aident à évaluer les risques ESG et climatiques à travers nos investissements. Les analystes ESG participent activement aux réunions d'investissement et d'engagement.

En combinant le score ESG quantitatif avec des analyses qualitatives et des données ESG actualisées intégrées au processus de recherche, nous nous assurons de renforcer la conviction des équipes de gestion dans leurs décisions d'achat ou de vente.

Ainsi, nous avons développé un ensemble cohérent de politiques d'Investissement Responsable pour garantir que notre approche ESG soit clairement comprise et mise en œuvre de manière efficace dans chaque classe d'actifs.

Analyse macroéconomique

Dans le cadre de son processus d'investissement, nous cherchons à forger une opinion prospective sur les tendances et les évolutions politiques, économiques et sociales et la manière dont elles impactent les différents secteurs économiques. Des réunions trimestrielles entre les différentes équipes d'investissement d'Aviva Investors donnent lieu à la publication de la «House View » dont la vocation première est d'orienter les décisions d'investissement de moyen et long-terme, ainsi que guider l'allocation d'actifs dans le cadre des stratégies multi-actifs.

En 2019, nous avons renforcé l'intégration des critères ESG dans nos stratégies macroéconomiques et multi-actifs. Le processus d'investissement de ces stratégies inclut désormais l'analyse des facteurs ESG.

Par ailleurs, un représentant de l'équipe GRI (Global Responsible Investment) assiste à chaque analyse trimestrielle depuis 2019 pour s'assurer que les principaux facteurs ESG sont bien pris en compte et compris. Les analystes de l'équipe GRI ont mené des recherches sur les tendances ESG ou sur les conséquences ESG des tendances macroéconomiques et ont communiqué les résultats aux équipes de gestion. D'autres rapports de recherche thématique ont également été intégrés aux processus de génération d'idées d'investissement et d'allocation d'actifs stratégique.

Actions et obligations d'entreprise

Aviva Investors France fournit des financements en actions et en dettes pour soutenir les entreprises sur les marchés mondiaux. Pour soutenir l'intégration des facteurs ESG dans le processus de prise de décision des équipes actions et crédit d'entreprises, nous pouvons nous appuyer sur une équipe d'analystes ESG qui suivent et évaluent les secteurs, les industries et les entreprises en utilisant des critères ESG internes.

Le contenu ESG produit est mis à la disposition des gérants de portefeuille et des équipes d'investissement par le biais de rapports officiels et est utilisé par les équipes de crédit et d'actions des entreprises pour soutenir les décisions d'investissement (y compris l'analyse des investissements potentiels, le suivi des actifs et l'examen des désinvestissements potentiels). Il est également utilisé pour sensibiliser les équipes d'investissement aux thématiques ESG spécifiques au secteur, ainsi qu'aux initiatives d'engagement initiées auprès des entreprises et des clients.

Le contenu de la recherche est communiqué aux gérants de portefeuille et aux analystes par le biais de notes et de rapports publiés sur la plateforme de recherche interne d'Aviva Investors (Internal Research Hub «IRH») et via divers espaces de discussion dédiés aux investissements. Les analystes ESG contribuent également aux revues de portefeuilles menées par les gérants de portefeuille et des analystes spécialistes des diverses classe d'actifs. Les opportunités d'investissement sont évaluées au cas par cas et les sociétés, les industries ou les secteurs présentant un risque ESG élevé doivent faire l'objet d'un examen et leur exposition doit être justifiée par les équipes de gestion de portefeuille.

Dans le cas spécifique des obligations d'entreprises, des analyses ad-hoc peuvent être menées par les équipes d'analystes crédit. Lors du processus de notation interne des émetteurs, ils intègrent à la fois les aspects liés au développement durable et les risques climatiques. Ce processus permet alors d'identifier les entreprises qui agissent sur ces risques et savent les transformer en opportunités.

La recherche ESG d'AVIVA Investors



L'équipe GRI contribue activement à l'évaluation ESG des secteurs et des entreprises à travers des notes de recherche et des activités d'engagement actionnarial. Le tableau de bord ESG (ou « ESG Heatmap ») est la pierre angulaire de l'intégration des critères ESG pour les actions et les obligations d'entreprises. Il agrège les notations des différents types de risques ESG de chaque contrepartie faisant partie de l'univers d'investissement. MSCI, une société spécialisée dans le développement d'outils d'aide aux investissements, utilise un ensemble d'informations mises à disposition par ces contreparties pour le calcul d'un score ESG, dont l'empreinte carbone. Ces informations, ainsi qu'une note de recherche sur la qualité de la gouvernance de l'entreprise et l'historique des votes exercés, sont ensuite intégrées dans un algorithme propriétaire qui attribue à chaque contrepartie un score ESG final, appelé « Score AHA » (Aviva Heatmap Algorithm - AHA).

Ainsi, nous pouvons dresser un récapitulatif complet de l'impact des problématiques ESG aussi bien sur le Groupe Aviva que sur les entreprises ou secteurs d'activité dans lesquels nous investissons.

3. Un process ISR robuste

Le fonds Afer Diversifié Durable, qui a obtenu le Label ISR, suit une approche Best-in-Class. Le filtre ISR Best-in-Class permet d'exclure les valeurs les moins bien notées en ESG (Environnement, Social et Gouvernance). La note ESG est fournie par le prestataire externe MSCI ESG Research. Les valeurs sont catégorisées par secteur : au sein de chaque secteur, les 20% des valeurs les moins vertueuses (c'est-à-dire les moins bien notées) sont à tout moment écartées. Ainsi, les deux derniers déciles en score ESG de l'univers d'investissement sont éliminés.

MSCI calcule l'exposition de chaque entreprise aux principaux risques ESG en fonction d'une ventilation détaillée de ses activités : produits ou secteurs d'activité principaux, localisation de ses actifs ou de son chiffre d'affaires, et autres mesures pertinentes, telles que la production externalisée.

L'analyse prend ensuite en compte dans quelle mesure une entreprise a développé des stratégies robustes et a démontré de solides antécédents de performance dans la gestion de son niveau spécifique de risques ou d'opportunités. Les controverses en cours ou structurelles survenues au cours

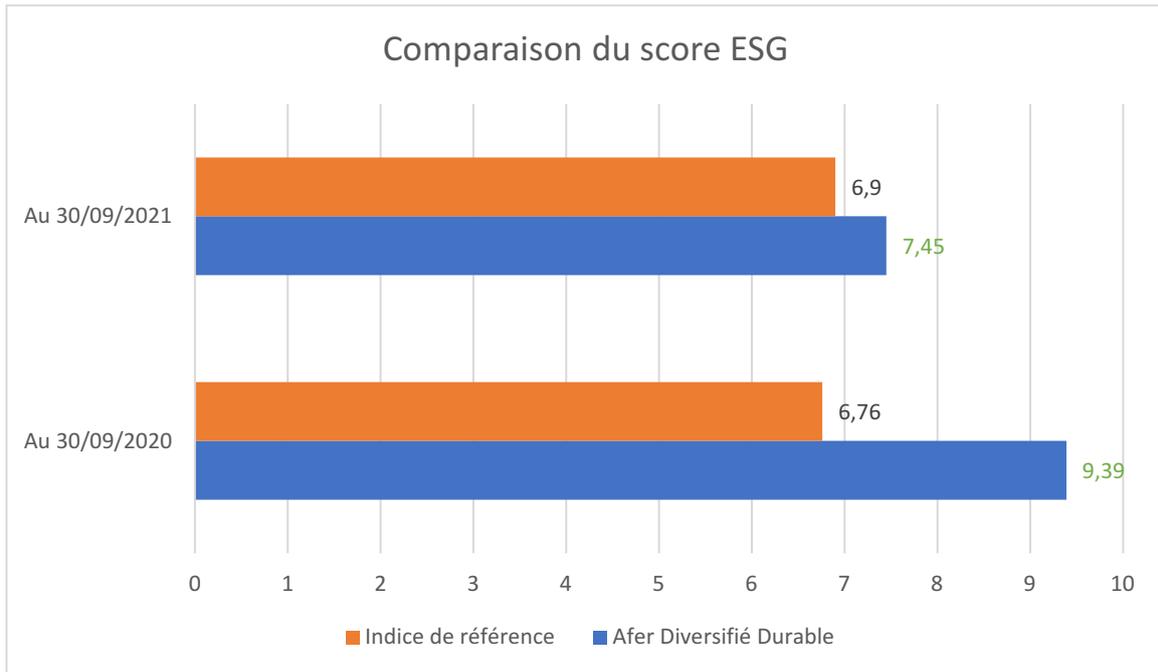
des trois dernières années conduisent à une déduction de la note globale de la direction pour chaque problème.

Les entreprises sont notées sur une échelle AAA-CCC par rapport aux normes et aux performances de leurs pairs. Pour arriver à une note finale en lettres, les moyennes pondérées des scores des principaux problèmes sont agrégées et les scores des entreprises sont normalisés par secteur. Une fois les dérogations prises en compte, le score final ajusté pour l'industrie de chaque société correspond à un score compris entre meilleur (AAA) et pire (CCC). Ces évaluations de la performance d'une entreprise ne sont pas absolues, mais sont explicitement destinées à être relatives aux normes et à la performance des entreprises du même secteur que l'entreprise.

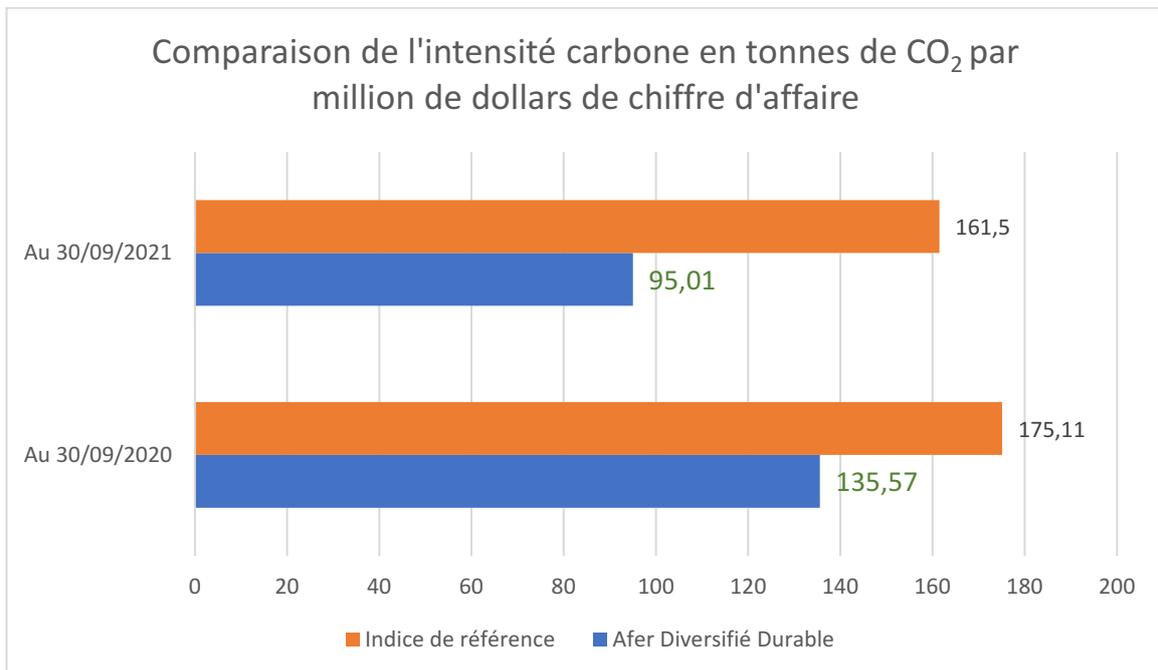
MSCI fournit aussi un score (de 0 à 10) pour les piliers E, S et G ainsi qu'un score ESG total (ESG Adjusted Score). Pour chaque pilier, MSCI combine un score d'exposition et un score de gestion, afin d'établir la vulnérabilité et la préparation des sociétés à affronter les risques et opportunités attendues. Ce score ESG se base sur 35 critères établis comme suit.

3 piliers	10 thèmes	35 critères, dont :
Environnement	Changement climatique	Emissions de carbone, efficacité énergétique, empreinte carbone, vulnérabilité au changement climatique
	Ressources naturelles	Stress hydrique, matières premières, biodiversité
	Pollution et déchets	Emissions toxique et déchet, déchets électroniques, déchets d'emballage
	Opportunités environnementales	Bâtiments verts, technologie verte, énergie renouvelable
Social	Capital humain	Santé et sûreté au travail, gestion du travail, développement du capital humain
	Responsabilité des produits	Qualité et sûreté des produits, sécurité des données, investissement responsable
	Opposition des parties prenantes	Approvisionnement controversée, relations avec la communauté
	Opportunités sociales	Accès aux services de communication, accès aux services de santé, accès aux services de la finance
Gouvernance	Gouvernance d'entreprises	Conseil d'Administration, rémunération, structure, comptabilité
	Comportement des entreprises	Ethique des affaires, transparence fiscale

MSCI établit donc un score ESG complet que nous appliquons à notre fonds et que nous comparons au 60% Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate 5-7 ans + 40% EURO STOXX®, son indice composite de référence comme suit :



Dans le cadre de la mesure de ces risques climatiques nous suivons également nos portefeuilles avec la donnée d'intensité carbone, mesurée en tonnes de CO₂ par million de dollars de chiffre d'affaire. Vous retrouvez ci-dessous la comparaison sur les 2 dernières années face à l'indice de référence.



4. Notre vision du vote et de l'engagement

Aviva Investors France a développé, dans l'exercice des droits de vote au titre d'actionnaire, une politique exigeante intégrant une attention particulière aux questions d'ordre ESG, couplée à une politique d'engagement et de dialogue avec les sociétés sur des thématiques de long terme.

Aviva Investors a depuis plus de 20 ans formalisé sa politique de vote et d'engagement actionnarial. Cette politique définit un certain nombre de principes de vote, dont notamment la manière dont nous nous positionnons les problématiques ESG des entreprises. Cette politique est révisée annuellement afin de renforcer sa pertinence sur la base des informations recueillies lors des assemblées générales d'actionnaires.

Nous évaluons également la façon dont les entreprises gèrent les risques liés au changement climatique. Nous nous référons aux conclusions des principales initiatives mondiales qui mesurent et suivent la performance des entreprises par rapport aux principales pratiques en matière de développement durable.

En outre, nous sommes susceptibles d'utiliser notre vote pour interpeller les directions d'entreprises n'ayant pas pris de mesures suffisantes sur des questions de durabilité.

L'engagement avec l'entreprise fait partie intégrante de la gestion des risques et des opportunités ESG au sein de nos portefeuilles. A titre individuel ou collectivement aux côtés d'autres investisseurs, Aviva Investors entretient également un dialogue actif avec les entreprises dans lesquelles elle investit pour les encourager à agir sur les problématiques environnementales, sociales et sociétales et, en particulier, sur les sujets liés à la gestion du risque climatique et la transition vers une économie bas carbone. Nous les incitons à améliorer leurs performances ESG et à adopter des meilleures stratégies et systèmes de gestion, afin de tirer profit des opportunités ESG et de gérer les risques ESG.

Les considérations liées au changement climatique et à la transition énergétique sont capturées et suivies via l'activité de vote et d'engagement. L'engagement de l'entreprise fait partie intégrante de la gestion des risques et des opportunités ESG au sein de nos portefeuilles. A titre individuel ou collectivement aux côtés d'autres investisseurs, Aviva Investors entretient également un dialogue actif avec les entreprises dans lesquelles il investit pour les encourager à agir sur les problématiques environnementales, sociales et sociétales et, en particulier, sur les sujets liés à la gestion du risque climatique et la transition vers une économie bas carbone. Nous les incitons à améliorer leurs performances ESG et à adopter des meilleures stratégies et systèmes de gestion, afin de tirer profit des opportunités ESG et de gérer les risques ESG. Ce dialogue avec les entreprises est essentiel et implique un engagement à moyen/long terme, toutefois si ceci n'est pas satisfaisant car l'entreprise tarde à mettre en place des actions afin d'améliorer ses pratiques ESG malgré les protestations des investisseurs, nous allons la sanctionner lors du vote aux assemblées générales.

Une équipe dédiée au sein de l'équipe Global Responsible Investment (GRI) coordonne la totalité de nos activités d'engagement actionnarial ESG et exerce nos droits de vote. Elle échange régulièrement avec les équipes de gestion en France afin de confirmer les résolutions et les positions à tenir lors des assemblées.

Notre politique de vote et d'engagement actionnarial est disponible sur le site internet : <https://www.avivainvestors.com/fr-fr/nous-connaître/investissement-responsable/policies-and-documents/>

5. Les initiatives de place

En participant aux réflexions sur la réforme des marchés, nous cherchons à corriger certains dysfonctionnements tels que l'insuffisance des publications d'entreprises sur les risques ESG et le changement climatique aux niveaux national, européen et international afin que les politiques en vigueur aient des répercussions favorables à long terme. Ces ajustements doivent être coordonnés aux niveaux national, régional et international en définissant des principes d'action mobilisateurs et harmonisés afin de transformer de manière radicale l'intégralité du système financier. Le Groupe Aviva et ses filiales de gestion Aviva Investors (y compris Aviva Investors France) participent à de nombreux groupements d'intérêts qui œuvrent pour une meilleure prise en compte des considérations ESG dans les décisions d'investissement. La plupart d'entre elles comprennent un volet climatique fort. On peut citer :

- Pacte mondial des Nations Unies
- Caring for Climate
- UNEP-FI
- Carbon Disclosure Project (CDP)
- ClimateWise Principles
- The World Benchmarking Alliance (WBA)
- Asset Owners Disclosure project
- RE100
- Insurance Development Forum Insurance Advisory Council
- United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC)
- Montreal Pledge
- Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)
- International Corporate Governance Network (ICGN)
- Financial Stability Board
- Taskforce on Climate-related Financial disclosure (TCFD)
- EU High-Level Expert Group (HLEG) on Sustainable Finance
- UK Sustainable Investment and Finance Association
- European Sustainable Investment Forum (EUROSIF)
- Forum de l'Investissement Responsable (FIR)
- Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC)
- Investor Network on Climate Risk (CERES)
- Climate Action 100+

6. Notre communication autour de l'Investissement Responsable

Nous communiquons, avec le soutien de notre équipe dédiée GRI, sur nos différentes initiatives visant à promouvoir l'intégration des considérations ESG dans la gestion. La transparence sur notre philosophie ESG, les méthodes et outils que nous utilisons ainsi que les performances ESG de nos portefeuilles est indispensables à la réalisation de cet objectif.

Nous mettons à disposition de nos clients les documents suivants :

- Pour nos fonds labellisés ISR, nous avons élaboré des rapports ESG spécifiques. Ces derniers détaillent la performance des fonds sur un nombre d'indicateurs ESG et résumant leurs principales caractéristiques et notes ESG. Ces rapports sont disponibles sur notre site : <https://www.avivainvestors.com/fr-fr/nos-expertises/nos-fonds/>
- La politique de vote et d'engagement, mise à jour annuellement, détaille notre position et nos attentes en termes de gouvernance d'entreprise. Cette politique ainsi que le détail du vote par AG sont disponibles sur notre site : <https://www.avivainvestors.com/fr-fr/nous-connaitre/investissement-responsable/policies-and-documents/>
- Le rapport « Annual Responsible Investment Review » compilé par notre équipe GRI et résumant l'ensemble de nos activités à caractère ESG dans l'année écoulée. Ce rapport est disponible en français sur notre site : <https://www.avivainvestors.com/fr-fr/nous-connaitre/investissement-responsable/policies-and-documents/>